

La notion de juridiction internationale

Par **difool13**, le **10/02/2007** à **14:01**

Bonjour a tous,j'avais trouvé un article sur le site qui avait marqué un article déjà sur ce sujet"la notion de juridiction internationale",mais impossible de le retrouver Image not found or type unknown et maintenant qu'il me parait fort interessant avec mon devoir je ne le retrouve plus!!! Image not found or type unknown :shock:

Par **mathou**, le **10/02/2007** à **14:49**

Sur le site ou sur le forum ?

Dans tous les cas tu connais la règle : si tu as un sujet, donne tes premiers éléments et ta problématique pour que les membres puissent t'aiguiller Image not found or type unknown

Par **niko**, le **11/02/2007** à **23:19**

Dans un premier temps de réflexion je verrai bien enfin de compte dans ma dissert sur"la notion de juridiction internationale" faire une opposition entre la CIJ qui est le mode de règlement des différends par excellence et la création de la CPI pour combler en quelques sortes les lacunes et les limites de la CIJ.

Vous en pensez quoi?

Par **difool13**, le **15/02/2007** à **09:39**

Merci pour cette information mais le problème c'est quand faisant un plan comme ca je laisse a l'écart "La cour européenne des droits de l'homme" et la"La cour de justice des communautés européennes",non???

A moins de les écarter directement en introduction??

Deplus je pense finir ma dissert en disant que le rôle des juridictions internationales dans la sanction des violations du droit international reste toujours étroitement subordonné à la volonté des Etats.

Qu'est ce que vous en pensez?? Image not found or type unknown

Par **estrellajurkid**, le **06/03/2007** à **01:22**

LE PLAN QU'A PROPOSE niko EST PAS MAL
MAIS JURIDICTION INTERNATIONAL COMME SUJET MMM JE PENSE QUE LA
PROBLEMATIQUE ESSENTIELLE C'EST LA JUSTICE INTERNATIONAL PARLE UN PEU

DE L'ARBITRAGE AUSSI Image not found or type unknown

bonne chance

Par **luchik**, le **15/08/2007** à **22:57**

Bonjour,
quequ'un peut m'aider? est-ce qu'on peut concidérer les tribunaux arbitraux dans le cadre de
l'ALENA et CIRDI comme les juridictions internationales? ou peut-être quasi-juridictions?
Merci

Par **nicomando**, le **17/08/2007** à **10:46**

Bonjour luchik

Qu'entends tu par quasi juridiction ???

Il faut considérer les tribunaux arbitraux dans le cadre du CIRDI et de l'ALENA comme il se
doit c'est a dire que ce sont des tribunaux arbitraux qui peuvent s'élever au niveau
international met ne peuvent fonctionner que dans un cadre bien précis pas comme la CIJ.
Il convient donc de parler de juridiction internationale spécialisée (bien que le terme de
juridiction soit discutable pour un tribunal arbitral).